

CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. A partir de 2021, les communes percevront, en compensation de leur perte de recette de TH, le produit de la TFPB perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB (25,65 %) qui viendra s'additionner au taux communal.

Le CM a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 37,71 % (incluant le taux de taxe départemental de 25,65%)
- Taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : 41,80 %

BUDGETS :

Le CM a voté à l'unanimité les budgets primitifs 2021 qui s'établissent comme suit :

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	690 420,00 €	690 420,00 €
Investissement	1 109 308,69 €	1 109 308,69 €

<u>BUDGET FORET</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	339 645,16 €	339 645,16 €
Investissement	44 366,79 €	44 366,79 €

Le CM a décidé d'amortir sur 10 années les dépenses relatives à l'électrification rurale inscrites au compte 2041582.

S.I. du secteur scolaire de Xertigny :

Le CM a accepté le montant de la participation syndicale budgétaire s'élevant à 2 658,41 € pour 2021.

CAF DES VOSGES :

Le CM a autorisé Le Maire à signer la convention d'aide au temps libre sur fonds locaux avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour l'année 2021.

VOIRIE COMMUNALE :

Le CM a retenu le programme de travaux de voirie communale 2021 et va solliciter auprès du Conseil Départemental des Vosges une subvention calculée sur une dépense estimée à 139 380,00€ H.T.

Le CM a décidé de classer dans la voirie communale la voie-parcelle E 559, sise à la Neuve Verrerie.

EMPLOIS :

Le CM a décidé de renouveler pour une durée de 10 mois, à compter du 01/07/2021, dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Parcours Emploi Compétences le poste d'agent de restauration scolaire et d'entretien des locaux communaux avec une durée hebdomadaire de travail de 25 heures.

ELECTRIFICATION RURALE :

Le CM a approuvé le projet d'extension du réseau d'éclairage public à « La Quessine ». Les travaux seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Durant ce CM, le Maire et les conseillers Municipaux ont abordé divers points concernant la vie du village :

Les travaux d'enfouissement des lignes internet "haut débit" sont réalisés, l'entreprise SADE, cède la place aux installateurs de lignes aériennes.

La véloroute entre l'écluse du "Pont tremblant et le port de Charmois" va être interdite au trafic piétons et cyclistes du 12 avril jusque octobre environ. 2 voies de dérivation vont être mises en place. L'une via la départementale, rejoindra le carrefour "de la Forge d'Uzemain", l'autre passera dans la forêt et mènera les VTT et piétons jusqu'au port de Charmois l'Orgueilleux. Ce second itinéraire "bucolique" permettra aux promeneurs de découvrir le paysage forestier de la commune.

La commune possède des terrains forestiers entourés de grillage à mouton sur 2 hauteurs. Ce grillage n'a plus désormais de raison de protéger les arbres désormais adultes. La commune propose donc aux habitants intéressés de venir s'inscrire en Mairie afin de bénéficier d'un lot issu d'un tirage au sort qui aura lieu pour fin Juin.

Le Maire,
Eric DEL MISSIER